

SOPHROLOGIE

2019 / 2020

Rentrée le **LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019**

Salle GAXOTTE Espace Sainte Catherine BAR LE DUC

Les séances se déroulent tous les lundis de 18h30 à 19h30
(Sauf pendant les vacances scolaires)

- ✧ Apporter un tapis de sol
- ✧ Une couverture ou duvet
- ✧ Une séance d'essai est possible coût 10 € cette somme sera remboursée si adhésion

Tarifs inscription 2019-2020 :

- ✧ De Septembre à Juin: 130 €
- ✧ de Janvier à Juin: 105 €
- ✧ De Avril à Juin: 65 €

Payable en 3 fois. Les chèques seront datés et signés des mêmes jours mais seront encaissés à un mois d'intervalle après le 1^{er} versement.

- ✧ Donner le bulletin d'inscription complété et signé

Une séance à thème est prévue dans la saison (un samedi matin).

Pour de plus amples informations contacter Françoise PEUDON 06.86.68.94.95

La responsable de section
Françoise PEUDON

Partie 1 réservée à l'adhérent

Nom* _____

Prénom* _____

Date de nais.* _____

Sexe* Homme Femme

E-mail* _____

Profession _____

Bénévole

Adresse* _____

Code postal* _____

Ville* _____

Téléphone _____

Mobile _____

La Poste Id. RH (2) : _____

F. publique (1)

Etat sportif

Licence délégataire - Numéro : _____

Compétition _____

Certificat médical du : _____

Affichage Forum Radio

Autre Manif. sportive Site internet

Presse Un ami

Ou, si vous avez déjà fourni un certificat médical au club il y a moins de 3 ans :

Renouvellement questionnaire de santé (Réponse **NON** à toutes les questions)

Cerfa n°15699*01

Partie 2 réservée au club

Activité : _____

Type d'adhésion

Création

Renouvellement

Licence **FSASPTT**

Licence FSASPTT PREMIUM 19.00 €

Droit d'adhésion fédérale 3.00 €

Licence FSASPTT Événementielle 2.00 €

Montants financiers

Droit d'adhésion : _____

Licence FSASPTT : _____

Montant section : _____

Montant lic. dél. : _____

Montant autre : _____

Montant total : _____

Mode de paiement : _____

Informatique et libertés

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Fédération Sportive des ASPTT pour l'établissement des licences et adhésions sportives chaque saison.

Conformément à la loi « Informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le service « Système d'Informations » de la Fédération Sportive des ASPTT.

Ces données pourront être cédées à des partenaires commerciaux avec faculté pour le licencié des s'opposer à leurs divulgations.

Cession de droit à l'image

Je ne souhaite pas que les photos, les prises de vue et interviews réalisés dans le cadre de ma participation aux manifestations soient publiés et diffusés à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres ou sur internet (sites internet, réseaux sociaux etc.) sans avoir le droit à une compensation.

Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part de la FSASPTT.

Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part des partenaires de la FSASPTT.

Autorisation parentale

Je, soussigné(e), M. ou Mme _____, le _____, le _____, représentant légal de :

certifie lui donner l'autorisation de :
- Se licencier à la FSASPTT et d'adhérer à l'ASPTT pour toutes les activités

- Prendre place dans un véhicule de l'association, ou une voiture particulière, afin d'effectuer les déplacements nécessaires par les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisirs au cours de la saison.

J'autorise les responsables à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence. La personne à contacter en cas d'urgence est : _____
numéros de téléphone : _____
adresse e-mail : _____

(*) Champs obligatoires

(1) Fonction publique ou assimilé : entreprise publique, salarié d'association

(2) Identifiant RH pour les postiers

Assurance

L'établissement d'une des deux licences FSASPTT permet à son titulaire de bénéficier des assurances "Responsabilité civile", "Assistance" et "Dommages corporels" souscrites par la FSASPTT.

L'assurance « Dommages corporels » est facultative mais la FSASPTT vous informe que les risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive peuvent donner lieu à des accidents sur lesquels il convient de s'assurer par le biais d'une assurance « Dommages corporels ». Le montant de cette assurance compris dans le prix de la licence FSASPTT PREMIUM est de 1,84 €. Il est de 0,35 € dans la licence événementielle. Si vous ne souhaitez pas cette assurance dommages corporels, le montant de cette dernière sera déduit. Vous avez également la faculté de souscrire des garanties individuelles complémentaires si celles proposées ne conviennent pas à votre pratique.

Je soussigné(e) _____ reconnais avoir pris connaissance :

- De la notice d'assurance m'informant du résumé des garanties incluses dans le contrat d'assurance et adhérer au contrat national proposé par la FSASPTT (notice aussi disponible sur le site www.asptt.com)
- Des statuts et règlement intérieur (disponible au secrétariat de l'association)

Je satisfais à la visite médicale OBLIGATOIRE m'autorisant à pratiquer le ou les sports considérés.

Refus d'assurance « Dommages corporels »

En cas de refus de souscription de l'assurance « Dommages corporels », le club doit s'assurer que le bénéficiaire a bien pris connaissance des informations assurances figurant sur la notice d'information à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause.

Si le soussigné refuse de souscrire à l'assurance « Dommages corporels », il reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive pouvant porter atteinte à son intégrité physique et il coche la case ci-dessous.

Je ne souhaite pas souscrire d'assurance « Dommages corporels »